

GHANA : LES PROCÉDURES DOUANIÈRES

Les conventions internationales	Membre de l'Organisation Mondiale du Commerce
La coopération économique internationale	Membre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) Membre de l'Union Africaine (UA) Membre du Commonwealth
Les droits de douane et les taxes à l'importation	12,22%
Les procédures d'importation	<p>Les documents suivants sont requis pour les marchandises entrant au Ghana:</p> <ul style="list-style-type: none">• Connaissance ;• Certificat d'origine• Liste de colisage des douanes ;• Cautionnement d'assurance ;• Facture commerciale ;• Déclaration d'importation ;• Norme technique/certificat sanitaire <p>Le dédouanement et l'expédition des marchandises sont traités par un guichet unique appelé GC-Net. Des procédures supplémentaires s'appliquent aux importations de riz, de médicaments, de véhicules de rechange et d'huile végétale.</p>
Pour plus d'informations	Service de prévention, des douanes, des taxes d'accise du Ghana (CEPS) Portail commercial du Ghana Portail commercial de l'Afrique